



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de SGARD (Jean), « Note sur l'établissement du texte », *Contes singuliers tirés du Pour et Contre*, PRÉVOST (Abbé), p. 45-47

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-1832-7.p.0045](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-1832-7.p.0045)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2014. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

NOTE SUR L'ÉTABLISSEMENT DU TEXTE

Le texte des contes singuliers ne pose pas de gros problèmes d'établissement. Sans doute le *Pour et Contre* a-t-il connu deux éditions ; Françoise Weil et Steve Larkin l'ont prouvé. Toutefois, ces deux éditions qui se suivent de près manifestent surtout le grand succès de la revue ; elles sont publiées toutes deux par Didot et suivent le même texte. La première de ces éditions, l'édition A selon le classement de S. Larkin, est plus proche de l'originale et mérite d'être prise comme texte de base. Un problème particulier est posé par l'exemplaire annoté de Lyon. Cet exemplaire, souvent étudié, comporte des corrections et des additions importantes. Le nouvelliste Gastelier en avait signalé la provenance :

Lorsqu'il entreprit cette carrière, il était à Londres, d'où il envoyait son manuscrit à Paris. On en retranchait souvent des phrases et des articles entiers à l'examen. Je voyais ces premiers manuscrits et comme les retranchements n'étaient pas ce qu'il y avait de moins curieux, j'ai eu soin de les recueillir¹.

On peut supposer que ces manuscrits, conservés par Didot, soumis à l'examen du censeur Souchay, recopiés par un employé de Didot ou par Gastelier dans les marges d'un exemplaire du *PC*, étaient destinés à une réédition du *Pour et Contre*, en vue de s'opposer à la contrefaçon hollandaise de la revue. Les corrections sont de quatre mains différentes, mais la plus grande partie est attribuable à Prévost. Elles sont réparties dans les numéros 1-3, 5-7, 10-36, 38, 39, 46, 47, 49, 54 et 57 ; elles ne concernent que trois passages de nos contes : dans « Gordon et le chirurgien

1 VP, 156 ; S.L., p. 33

Chovell» (n°3), Prévost paraissait critiquer la « manière violente » dont on exécutait les condamnés en France : une ligne supprimée. Dans « Mort héroïque du voleur Jones » (n° 11), l'irrégion du condamné était fortement marquée, ainsi que son calme et sa détermination : deux lignes supprimées. Dans « Repentir d'un libertin », Saint-Évremond considérait Paris et Londres comme seules villes habitables pour un « honnête homme » : le propos a paru trop dur à Souchay ; une note (de Prévost ?) propose de changer « honnête homme » en « galant homme ». Comme on le voit, il ne s'agit pas de variantes, puisque cette édition corrigée n'a jamais paru, mais ces premières rédactions méritaient d'être signalées, comme l'a fait S. Larkin.

Notre texte a donc été établi à partir de l'édition originale A (exemplaire personnel) ; nous l'avons modernisé, et nous en avons corrigé les rares fautes matérielles (corrections signalées au même titre que les variantes). Nous avons respecté la graphie des noms propres. Nous avons gardé les majuscules pour les titres de civilité, en particulier quand ils désignaient les protagonistes d'un conte (Prince, Marquise), et pour les institutions (Cour, Académie). Les accords de participes ont été rétablis selon l'usage actuel. La ponctuation, très économe pour l'époque et assez proche de la nôtre, a été respectée à peu de chose près. Nous avons gardé tous les italiques de soulignement (emprunts à l'anglais, néologismes), mais non les italiques appliqués aux noms propres.

Le principal problème restait la présentation de textes qui n'ont pas été prévus pour une publication en recueil. Cette anthologie est fondée, comme je l'ai dit, sur le caractère romanesque de ces éléments de récit. Prévost a certainement envisagé ses contes, aventures, histoires et autres relations comme unités de récit ; souvent il annonce dans son texte « l'histoire suivante » mais souvent aussi, il l'introduit par des réflexions générales ou des remarques érudites qu'il convenait de garder. De même convenait-il de garder les conclusions de ces récits, sans aller jusqu'à donner les « discussions » ou « réflexions » étendues qui

forment des articles à part. Ces textes sont présentés en ordre chronologique et pourvus, comme on l'a dit, d'un nouveau titre, plus explicite que les sommaires marginaux.

Le *Pour et Contre* est donné avec les deux majuscules à l'initiale, pour respecter une vieille règle du *Code typographique* français et de l'Imprimerie nationale, et plus encore pour rappeler l'importance que Prévost attachait à la rédaction de son titre : « ... ceux qui voudraient y substituer *le Pour et le Contre* ignorent que les titres ont leurs lois propres, et indépendantes des règles ordinaires » (V, 21). Le titre de *Pour et Contre*, toujours donné avec ses deux majuscules, constitue pour Prévost un ensemble inchangeable et « déclinable » (« *rendre justice au Pour et Contre* »).